



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

Prévoyance Fonctionnaires 1e partie - Une victoire tant attendue !

Le 1er juillet 2021, après plus de dix ans de bataille, les fonctionnaires d'Orange bénéficieront enfin d'un contrat collectif de Prévoyance offrant des garanties équivalentes à celles des collègues de droit privé. Ce résultat est une immense victoire, fruit d'une démarche unitaire et collective.

Si la CFDT a été la locomotive de cette négociation, chacune des organisations syndicales a pleinement joué son rôle pour arriver à ce résultat. C'est dans ces conditions, qu'en décembre dernier, alors que la négociation prenait une mauvaise tournure, que nos propositions unitaires ont su convaincre l'équipe dirigeante d'Orange d'une prise en charge par l'entreprise à près de 83% de la cotisation Prévoyance pour placer les salariés et les fonctionnaires sur un vrai pied d'égalité.

(suite dans documents)

Le 1er juillet 2021, après plus de dix ans de bataille, les fonctionnaires d'Orange bénéficient enfin d'un contrat collectif de Prévoyance offrant des garanties équivalentes à celles des collègues de droit privé. Ce résultat est une immense victoire, fruit d'une démarche unitaire et collective.

Si le Cfdt a été la locomotive de cette négociation, chacun des signataires syndicaux a pleinement joué son rôle pour amener à ce résultat. C'est dans une conditions, qu'on dirait presque de miracle, que la négociation prend une nouvelle tournure, que nos propositions antérieures ont vu convenance l'équipe dirigeante d'Orange d'une prise en charge par l'entreprise d'un tiers de la cotisation Prévoyance pour placer les salariés et les fonctionnaires sur un vrai pied d'égalité.

Comme en 2018, le Cfdt a su à nouveau imposer une équité de traitement pour tous !

Notre victoire, c'est l'équité de traitement !

A situation toute classique, la cotisation salariale sera la même entre fonctionnaires et salariés de droit privé pour un niveau équivalent de protection sociale complémentaire couvrant les risques d'arrêt de travail, invalidité et le décès.

		Avant		A partir du 1 ^{er} juillet 2021		Valeur pour un contrat individuel**
		Cotisation moyenne individuelle***		Cotisation Prévoyance-Orange**		
Annuelle	Mensuelle	Annuelle	Mensuelle	Annuelle	Mensuelle	
25 000 €	2 083 €	75 000 €	6 250 €	21	1 750	de 100 à 1 000 €
30 000 €	2 500 €	90 000 €	7 500 €	21	1 750	de 1 000 à 2 000 €
75 000 €	6 250 €	225 000 €	18 750 €	21	1 750	de 2 000 à 5 000 €

**cotisation moyenne avec les options obsolescence, capital décès et retraite dépendance
 ***sans option individuelle LBC et Tulliers
 ****avec ou sans le maintien des options individuelles - un choix à effectuer en juin 2021

Et des prestations de haut niveau !

Prenant en compte la différence des régimes de sécurité sociale, le contrat collectif négocié pour les fonctionnaires dans le cadre de l'Appel d'Offre, égale les prestations versées pour atteindre le même niveau que pour les salariés de droit privé.

Bien et moins cher tout en préservant les intérêts des fonctionnaires.

Quels que les jugements plus tardifs avec la substitution de l'entreprise, les fonctionnaires - actifs ou en arrêt de travail - seront automatiquement couverts avec le haut niveau de garantie du contrat groupe y compris les non assurés jusqu'en 2021.

Ce nouveau contrat collectif obligatoire va venir automatiquement en substitution pour les prestations d'arrêt maladie (indemnités à 100%) il permettra aussi de conserver des options à titre individuel pour les garanties qui ne sont pas prioritaires dans le contrat groupe (exemple : retraite-dépendance).

Documents

[de dix ans de bataille, les fonctionnaires d'Orange bénéficieront](#)